



MAIRIE DE  
05380  
**CHÂTEAUROUX-LES-ALPES**

21 rue des Aubergeries  
(Tél 04.92.43.22.04)

e-mail : [contact@chateauroux-les-alpes.com](mailto:contact@chateauroux-les-alpes.com)

**Compte-rendu de la réunion du conseil municipal  
du Jeudi 23 juillet 2026 à 19H00 en Mairie**

**Présidence**

La séance est ouverte par Madame le Maire, Lydie RIGNON

**Présences**

**Membres présents :** Lydie RIGNON, Thomas BETH, Isabelle PALMARINI, Hervé BAYARD, Lucie ANTHOINE, Bénédicte ABRARD, Gaëlle MATHIEU, Pascal GOURCEAUX, Jean-Jacques DAUBERT, Mélina DAUGE, Jean-Michel FORTOUL, Maxime SARTON, Delphine LORRAIN (arrivée 19h05), Jérôme LELONG (arrivée 19h07)

**Membres excusés :** Julien BRENIERE pouvoir à Lydie RIGNON

**Membres absents :** /

**Secrétaire de séance :** Jean-Michel FORTOUL

**Ordre du jour :**

- ✓ Vote du compte-rendu du CM du 05/06/2026
- ✓ Délégation du Conseil Municipal au Maire
- ✓ Attribution d'une subvention communale dans le cadre de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat - Renouvellement Urbain (OPAH-RU)
- ✓ Convention avec TE05 - Installation de Recharge pour Véhicule Électrique (IRVE)
- ✓ Appel à projets Fonds Interministériel pour la Prévention de la Délinquance (FIPD 2026) - Demande de subvention
- ✓ Convention de partenariat avec Mme Marlène MAHALATCHIMY pour l'installation d'une exposition à la médiathèque
- ✓ Tarifs cantine - année 2026/2027
- ✓ Tarifs garderie méridienne - année 2026/2027
- ✓ Plan de financement acquisition engin de déneigement
- ✓ Questions diverses

Le compte-rendu du conseil municipal du 05/06/2026 est adopté à l'unanimité soit 13 voix.

**50-Délégation du Conseil Municipal au Maire**

*Arrivée Delphine LORRAIN à 19h05.*

Vu les remarques des services de l'Etat dans le cadre du contrôle de légalité en date du 19/05/2026 qui exposent que la délibération n° 18 du 27/03/2026 ne fixe ni limites, ni conditions aux attributions suffisantes sur les points n°15 (actions en justice), n°20 (exercice du droit de priorité) et n°24 (autorisations d'urbanisme)

Madame le Maire retire la délibération n°18 du 27 mars 2026 et complète les points nommés ci-dessus.

Délibération adoptée à l'unanimité soit 14 voix.

**51-Attribution d'une subvention communale dans le cadre de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat - Renouvellement Urbain (OPAH-RU)**

*Arrivée Jérôme LELONG à 19h07.*

Délibération attribuant une subvention communale d'un montant de 500 € dans le cadre de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat - Renouvellement Urbain (OPAH-RU), pour la

réalisation des travaux suivants : Renovations énergétiques des propriétaires occupants bénéficiaires de Ma Prime Renov'.

Délibération adoptée à l'unanimité soit 15 voix.

#### **52-Convention avec TE05 - Installation de Recharge pour Véhicule Électrique (IRVE)**

Convention d'occupation du domaine public pour la création, l'entretien et l'exploitation d'infrastructures de recharges pour véhicules électriques et véhicules hybrides rechargeables avec le territoire d'Energie 05. L'emplacement prévu est au parking du Pré de la Foire. Une borne permettra de recharger 2 véhicules.

Délibération adoptée à l'unanimité soit 15 voix.

#### **53-Appel à projets Fonds Interministériel pour la Prévention de la Délinquance (FIPD 2026) - Demande de subvention**

Madame le Maire explique qu'un dossier de subvention est déposé pour la sécurisation du groupe scolaire du Rabioux suite à l'appel à projets du Fonds Interministériel pour la Prévention de la Délinquance.

Cette demande de subvention fait suite à un diagnostic sécurité réalisé en mai 2025 en présence de la gendarmerie d'Embrun.

L'objectif principal est d'investir dans un système de sécurisation à l'extérieur des bâtiments pour éviter l'intrusion.

Délibération adoptée à l'unanimité soit 15 voix.

#### **54-Convention de partenariat avec Mme Marlène MAHALATCHIMY pour l'installation d'une exposition à la médiathèque**

Délibération permettant de signer la convention pour l'installation d'une exposition de photographies à la médiathèque.

Délibération adoptée à l'unanimité soit 15 voix.

#### **55-Tarifs cantine - année 2026/2027**

Madame le Maire présente les tarifs du restaurant scolaire pour la rentrée 2026-2027. Elle précise que les élus et membres des commissions ont souhaité maintenir la tarification se référant aux revenus des ménages, gage de solidarité. Les frais de garderie méridienne pour les enfants prenant le repas soient entièrement pris en charge par la commune.

Les enfants bénéficiant d'un PAI et ne prenant pas le repas fourni par l'hôpital devront s'acquitter de deux heures de garderie méridienne.

Les tarifs de la cantine sont basés sur les Avis d'Impôt 2026 (impôt sur les revenus de l'année 2025).

Les tarifs sont inchangés mais les tarifs 2<sup>ème</sup> enfant et 3<sup>ème</sup> enfant sont supprimés.

##### **2026-2027**

| <b>IMPOT SOUMIS AU BAREME<br/>(ligne 14)</b> | <b>Prix repas</b> |
|----------------------------------------------|-------------------|
| 0 à 350                                      | <b>3,80 €</b>     |
| 351 à 900                                    | <b>4,30 €</b>     |
| 901 à 1500                                   | <b>5,10 €</b>     |
| Plus de 1500                                 | <b>5,30 €</b>     |

Madame le Maire précise qu'elle a assisté à une réunion de la commission des menus de l'hôpital et précise qu'elle fera le point aux questions diverses.

Concernant le tarif suite à la révision de prix, l'indice utilisé jusqu'à maintenant n'existe plus, l'hôpital fait la proposition de se positionner sur une des séries suivantes qu'il faudra valider par voie d'avenant :

1.Indice des prix à la consommation - Base 2025 - Ensemble des ménages - France - Autres services | Insee

2.Indice des prix à la consommation - Base 2025 - Ensemble des ménages - France - Alimentation | Insee

Les élus choisissent l'indice plus avantageux : alimentation.

Délibération adoptée à l'unanimité soit 15 voix.

### **56-Tarifs garderie méridienne - année 2026/2027**

Il convient de fixer pour l'année scolaire 2026/2027 les tarifs de la garderie méridienne.

La facturation est basée par période avant et après repas en fonction de l'Avis d'Impôt 2026 (impôt sur les revenus de l'année 2025).

Les horaires de garderie méridienne sont de 11h30 à 12h30 et de 13h00 à 13h20.

Aucune augmentation n'est prévue, les tarifs restent identiques.

Les enfants bénéficiant d'un PAI se verront facturer deux heures de garderie méridienne complètes.

### **ANNEE 2026-2027**

| <b>IMPOTS SOUMIS AU<br/>BAREME (Ligne 14)</b> | <b>Garderie avant repas<br/>11H30 à 12H30</b> | <b>Garderie après repas<br/>13H00 à 13H20</b> |
|-----------------------------------------------|-----------------------------------------------|-----------------------------------------------|
| 0 à 350                                       | 0.55 €                                        | 0.50 €                                        |
| 351 à 900                                     | 0.75 €                                        | 0.65 €                                        |
| 901 à 1500                                    | 1.00 €                                        | 0.95 €                                        |
| Plus de 1500                                  | 1.10 €                                        | 1.05 €                                        |

Délibération adoptée à l'unanimité soit 15 voix.

### **57-Plan de financement acquisition engin de déneigement**

Madame le Maire explique qu'à suite d'une rencontre avec les conseils départementaux une subvention de 30 000€ sur l'enveloppe cantonale est réservée à la commune pour l'acquisition d'un tracteur qui sera équipée d'une étrave à neige.

Il convient donc de délibérer sur cette subvention.

Au vu des montants plusieurs demandes de devis sont en cours. Il est nécessaire d'engager une réflexion sur un achat neuf ou d'occasion (l'occasion devra être adaptée aux besoins de la commune et engendrera sûrement des coûts supplémentaires).

Délibération adoptée à l'unanimité soit 15 voix.

### **58-Questions diverses**

- Un arrêté pour le stationnement dans le village a été pris (arrêté n°2026-112 du 29/06/2026) pour délimiter des zones bleues (place de la mairie limitée à 1h30) ainsi que des arrêts minute (entre les commerces pour 20 minutes), et réglementer le stationnement Avenue de la Gare et Rue des Aubergeries.

Des disques bleus seront disponibles en mairie.

Une place de stationnement pour les personnes à mobilité réduite sera peut-être matérialisée devant les commerces.

- Une réunion avec les agriculteurs pour travailler sur les cabanes pastorales va avoir lieu avec l' élu en charge de ce dossier.
- L'adjoint en charge de la voirie explique qu'une réunion aura lieu pour prévoir les travaux à faire cette année. Une subvention du Département de 11 000 € a été accordée.
- Les comités consultatifs vont être validés par arrêté municipal. Madame le maire précise que de nombreuses personnes extérieures sont intéressées et motivées.
- Un élu précise qu'il y a des travaux à faire dans le distroit pour les abris des bovins.
- La fête de la chapelle St Jacques a lieu ce samedi 25 juillet, la messe est à 10h30.
- L'UDELM organise le concert des stagiaires le jeudi 30 juillet à 18h à l'église St Irénée.
- La transfiguration a lieu le 6 août au Col des tourettes. La municipalité recherche des personnes volontaires pour monter et aider les élus à porter les boissons pour l'apéritif.
- La fête du hameau de Serre-Buzard a lieu le vendredi 7 Août, la messe à l'oratoire a lieu à 18h. Mais l'oratoire étant sur une parcelle privée un tas de bois gêne l'accès pour le moment. Il est nécessaire de contacter le propriétaire.

- L'enquête publique relative à l'élaboration du SCoT de Serre-Ponçon aura lieu du 24/07 au 27/08/2026. Pour déposer vos remarques ou observations vous pouvez le faire :
  - Sur le registre dématérialisé : <https://www.registre-dematerialise.fr/7488>
  - Par mail: [enquete-publique-7488@registre-dematerialise.fr](mailto:enquete-publique-7488@registre-dematerialise.fr)
  - Par courrier postal : Mme VIOUJAS, commissaire enquêteur – Enquête publique du SCoT de Serre-Ponçon – Communauté de Communes de Serre-Ponçon – 14 espace Delaroché, 05 200 EMBRUN
  - Lors des permanences du commissaire enquêteur, aux dates et lieux suivants :

| Lieux d'enquête                                                                                                            | Jours et horaires                                                                                        |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Embrun</b><br>Salle de réunion n°1, 1 <sup>er</sup> étage, Bâtiment de la Manutention, 2 Espace Delaroché, 05200 EMBRUN | Vendredi 24 juillet 2026 de 9h à 12h<br>Samedi 8 août 2026 de 9h à 12h<br>Jeudi 27 août 2026 de 9h à 11h |
| <b>Mairie de Savines-le-Lac</b> , sise Place de l'Eglise, 05160 SAVINES-LE-LAC                                             | Mercredi 29 juillet 2026 de 15h à 18h30<br>Mercredi 19 août 2026 de 15h à 18h30                          |
| <b>Mairie de Chorges</b> , sise Grand Rue, 05230 CHORGES                                                                   | Jeudi 30 juillet 2026 de 9h à 12h<br>Mardi 18 août 2026 de 15h à 18h30                                   |

- Un collectif de voisins s'est créé aux Rozans pour signaler une situation préoccupante au sujet de propriétaire de plusieurs chiens pour bagarres violents, grandes agitations et fugues régulières. Le signalement a été fait auprès de la DDETSPP.  
La gendarmerie va également être sollicitée pour intervenir.  
Madame le Maire précise qu'un arrêté contre la divagation des chiens va être pris.
  - Les élus échangent sur la problématique des repas de l'hôpital. Certains élus aimeraient avoir le détail du coût du repas (matières premières, salaires, livraison...).
- Les élus vont se réunir pour en discuter lors d'une réunion de travail.  
Une élue explique qu'elle a participé au 1<sup>er</sup> groupe de travail du PAT (Projet Alimentaire Territorial ) où la réflexion est de se rendre autonome sur le plan alimentaire sur le territoire.
- Un élu explique qu'il devient urgent de travailler sur la piste DFCI et la citerne sur la piste de clotinaille.

L'ordre du jour étant clos la séance est levée à 20h46.

**Le secrétaire de séance**  
**Jean-Michel FORTOUL**

**Le Maire**  
**Lydie RIGNON**

